

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS
18260 SURY-ES-BOIS
Tél : 02.48.73.75.28
Fax : 02.48.73.73.97

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 16/07/2024

Nombre de membres en exercice : 8 Présents : 7 Votants : 7

L'an deux mil vingt-quatre, le premier juin à 11 heures

Le Conseil Municipal de la commune de Sury-ès-Bois dûment convoqué

S'est réuni, en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude RIMBAULT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 juillet 2024

Date d'affichage de la convocation : 06 juillet 2024

Présents : MM. RIMBAULT Jean-Claude, TURPIN Olivier, LASNE Vivien

Mmes ANTZ Laurence, GOURDET Catherine, GRAVELET Odette, BERTHELOT Aude

Absente : Mme FRAISSANGE Julia

Secrétaire de séance : Mme ANTZ Laurence.

Le Conseil Municipal, réuni le mardi 16 juillet 2024 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

1. Partenariat relatif au Pack Energie entre la commune de Sury-ès-Bois et le SDE 18 :

M. le Maire rappelle que la commune était déjà adhérente au Pack Energie du SDE18 – échéance au 01/01/2024 – et expose les évolutions proposées dans le contexte actuel de surconsommation et d'augmentation des coûts énergétiques.

Après échanges, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De confier au SDE18 la mise en place du « Pack Energie Essentiel » pour une durée de 4 ans – coût : 1,20 € / habitant /an

- D'autoriser M. le Maire à signer avec le syndicat la convention définissant les modalités de mise en oeuvre

2. Convention Préfecture / Mairie pour transmission actes budgétaires :

Le Conseil Municipal,

- Considérant que l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024 généralise le Compte Financier Unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026 et que la transmission dématérialisée des actes budgétaires est un pré-requis de la mise en œuvre
- Souhaitant s'engager dans la demande de CFU et transmettre ses actes budgétaires par voie dématérialisée

Décide d'autoriser M. le Maire à effectuer les démarches nécessaires, à signer un avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité avec le Préfet du Cher, représentant de l'Etat à cet effet.

3. Personnel communal : renouvellement contrats :

- Agence Postale Communale : Renouvellement d'un an – 15h / semaine jusqu'au 1^{er} septembre 2025
- Entretien : renouvellement pour une durée de 6 mois – 18h / semaine à compter du 1^{er} septembre 2024.

4. France Ruralités Revitalisation : nouvelles exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises :

Considérant l'arrêté du 19 juin 2024,

Constatant le classement des communes en zone « France Ruralités Revitalisation »,

M. le Maire propose de délibérer pour l'exonération CFE et de TFPB des établissements créés à compter du 1^{er} juillet 2024 ; délibérations prévues aux articles 1466 G et 1383 K du Code Général des Impôts.

Après échanges, adoption à l'unanimité des membres présents

5. Bar-restaurant « La Fourchette Gourmande » - SARL CHAILLOU :

M. le Maire fait un point de situation sur le fonctionnement de l'établissement.

Considérant le départ à compter du 01/07/2024 d'une des associés occupant le poste « Accueil-Service »,

Constatant de ce fait la fragilisation de l'activité commerciale,

M. le Maire propose – pour permettre une réorganisation de l'offre et une continuité optimum de l'activité – une suspension de paiement du loyer pour la partie commerciale pendant une période de 3 mois, d'août à octobre 2024 (soit 346,38 € H.T X 3 = 1 039,14 € H.T).

Après échanges, Le Conseil Municipal, très attaché au bon fonctionnement de ce bar-restaurant communal, accepte cette proposition.

Adoption à l'unanimité des membres présents

6. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif – Année 2023 :

M. le Maire présente le rapport de l'exercice 2023 vérifié sans anomalie par les services de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Adoption à l'unanimité des membres présents.

7. Conseil Régional Centre Val de Loire – Modification du SRADDET :

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition du Conseil Régional Centre Val de Loire de modifier le SRADDET suite à la loi « Climat et résilience » du 28 août 2021 qui limite les droits à construire des communes pour la période 2021 à 2031.

Il reste pour la Région Centre Val de Loire 6 178 hectares à répartir entre les collectivités locales via les SCOT.

La manière de répartir est de la plus haute importance :

- Soit nous continuons à privilégier l'artificialisation des sols dans les communes qui ont le plus consommé en pénalisant les communes les plus vertueuses accélérant ainsi la fracture territoriale
- Soit nous procédons à une véritable politique d'aménagement et de solidarité territoriale en rééquilibrant ainsi l'activité économique et le logement entre le rural et l'urbain

Le projet du Conseil Régional se situe dans le premier cas de figure : il accentue la fracture territoriale et condamne irrémédiablement les communes rurales.

Aussi, nous contestons ce projet de répartition et souhaitons sa correction.

Après échanges, adoption à l'unanimité des membres présents.

8. Vote de subventions 2024 :

M. le Maire propose de répondre positivement à certaines demandes de subventions reçues (Ecole de Musique de Vailly, Amicale des Sapeurs-Pompiers de Santranges, ADMR, Jeunes Agriculteurs) et de renouveler l'adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Adoption à l'unanimité des membres présents.